



ARRÊTÉ

N° : 52-2022

Exécutoire le : 25 OCT. 2022

Publié le : 25 OCT. 2022

Visé le : 25 OCT. 2022

Arrêté portant nomination de Mme Mariétou CAMPANELLA en remplacement de Mme Claudie FRAYSSE et M. André GRANGER en remplacement de Mme Esther POTIN au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Grand Lac

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6,
- Vu le procès-verbal d'élection du président de Grand Lac en date du 15 juillet 2020,
- Vu les statuts du CIAS,
- Vu l'arrêté en date du 18 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Grand Lac,
- Vu la démission du conseil d'administration du CIAS de Mesdames Claudie FRAYSSE et Esther POTIN,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Madame Claudie FRAYSSE et de Madame Esther POTIN, membre du conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées, ces dernières ayant démissionné du conseil d'administration du CIAS Grand Lac,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : NOMINATION DE Mme Mariétou CAMPANELLA et M. André GRANGER

Madame Mariétou CAMPANELLA et Monsieur André GRANGER sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, au titre des personnalités qualifiées en remplacement de Madame Claudie FRAYSSE et Madame Esther POTIN.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- Mme Mariétou CAMPANELLA et M. André GRANGER.

Cet arrêté sera exécutoire, dès sa publication et son dépôt, au titre de contrôle de la légalité en Préfecture de la Savoie.

Cet arrêté, une fois publié, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la publication, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet ;
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la publication, par introduction d'une Instance auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 25 octobre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant nomination de Mme Mariétou CAMPANELLA en remplacement de Mme Claudie FRAYSSE et M. André GRANGER en remplacement de Mme Esther POTIN au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 25/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/10/2022

Numéro de l'acte : ar586 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221025-ar586-AR

Date de décision : 25/10/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.1. Conseils d'Administration des CCAS